



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 15 000 €
« Subventions Politique de la Ville »	Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le nouveau schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, à l'instar du précédent, met en exergue l'importance des actions sociales et incite à renforcer l'accompagnement des familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation.

Dans cette démarche, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de deux associations : Gadjé et ASET, Il est proposé de poursuivre le soutien à ces associations.

I. Association Gadjé

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. L'objectif de l'association reste d'atteindre un mieux-vivre ensemble entre voyageurs et sédentaires, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

Les statuts de l'association ont été fixés autour de la volonté de parvenir à la promotion sociale, économique, et professionnelle des gens du voyage. Ainsi, et encore plus désormais du fait de la sédentarisation progressive de cette population, l'association participe à l'amélioration des conditions de vie des voyageurs, à leur insertion professionnelle, à la promotion de la santé, au développement de la culture et des loisirs. Elle se charge notamment, d'accompagner les familles bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active).

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et les travailleurs de l'association permettent d'échanger sur les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

Au titre de l'année 2013, **l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €** afin de poursuivre les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon.

II. ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)

L'intérêt de cette association est de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles - communément appelées « camions-école » - en collaboration avec les familles, écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous. Le but étant d'éviter la scolarisation par le CNED pour les enfants d'âge élémentaire.

Les antennes scolaires représentent une étape intermédiaire, puisque leur rôle tend à l'objectif final d'intégration à l'école classique. Elles interviennent sur les aires de stationnement des gens du voyage du Doubs. Le bilan des années précédentes s'avère positif en termes de scolarisation.

En effet, grâce aux actions de l'ASET, l'ensemble des enfants âgés de moins de 11 ans présents sur l'aire de la Malcombe, sont inscrits à l'école Jules Ferry.

Toutefois, ses missions doivent être poursuivies pour maintenir ces avancées, et soutenir une scolarité en école primaire souvent partielle. Outre l'ouverture culturelle, l'association souhaite développer des interventions de préprofessionnalisation.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2013, **l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 €.**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- **d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2013, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil des gens du voyage,**
- **d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2013, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 13 SEP. 2013